

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 juin 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE, Maire.

Date de convocation 28 mai 2020

Date d'affichage : 28 mai 2020

Etaient présents :

Isabelle BARATHON-BAZELLE, Philippe SOUCHAUD, Béatrice PERROT, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN, Serge BESNIER, Céline SEURIN, Christian BOUTIN, Angélique LAFONTAINE, Jacques MICHEL, Liliane COUVREUR, Hubert TAUPIN, Guy AMOSSE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle DRION, Marie-Pierre GEORGET, Pascal MOREAU, Jean-Marc DROUET, Sylvie LECLERC, Olivier BREMONT, Julien LABADY, Patrice LEVANT, Céline BOISSON, Audrey VALE DE VIGA, Amélie BOIREAU, Vincent DROUET, Natalie BAER, Mathieu SEVERO, Serge ROBINET.

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE ouvre la séance à 19 h.

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

SECRETAIRE : Mme Béatrice PERROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **A L'UNANIMITE**

ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE**

DECIDE de déléguer à Mme le maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Fixer, dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° Procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts en cours, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

- dans la limite de 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,
- et de 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

- 6° Passer les contrats d'assurance ponctuels et accepter les indemnités de sinistre de tout assureur ;
- 7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite d'une valeur de 100 000 €, sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- 16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (limite pour les communes de moins de 50 000 habitants) ;
- 17° Régler les conséquences dommageables de tous accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dès lors que les conditions d'éligibilité sont remplies ;
- 27° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans tous les cas nécessaires.
- AUTORISE** Madame le maire à subdéléguer tout ou partie de ces attributions, par arrêté.
- Il est précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Maire, la suppléance sera assurée par le 1^{er} adjoint ou, à défaut par le 2^{ème} Adjoint, qui signeront alors – si besoin – les décisions prises en vertu de la présente délibération.

⇒ A L'UNANIMITE

FIXE comme suit les indemnités pour l'exercice effectif de la fonction de Maire, des fonctions d'adjoints au Maire, et des fonctions de conseiller municipal ayant reçu délégation(s) du Maire, dans la limite de l'enveloppe globale (pour 8 adjoints soit 8984,53€) :

Maire	1 ^{er} adjoint	3 ^{ème} au 5 ^{ème} adjoint	2 ^{ème} et 7 ^{ème} Adjoint	8 ^{ème} adjoint	6 ^{ème} adjoint et 1 ^{er} conseiller délégué	2 ^{ème} conseiller délégué
47%	25%	25%	20%	7%	16%	3%
Pourcentages à appliquer au montant de l'indice brut terminal de la fonction publique						

PRECISE que :

- les montants des indemnités nouvellement votées et leur répartition seront appliqués à compter du 26 mai 2020, dès lors que la première séance d'installation du conseil municipal s'est tenue, qu'il y a été procédé à la désignation du Maire et des adjoints et que ces délibérations ont été rendues exécutoires ;
- ces indemnités seront revalorisées automatiquement selon l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le cas échéant ;

DÉCIDE que ces indemnités, pour l'ensemble de ces élus, se verront appliquer la majoration de 15% ouverte aux élus de Guéméné-Penfao, commune siège du bureau centralisateur du canton, ancien chef-lieu de canton.

⇒ **A P'UNANIMITE**

ADOPTE le principe d'allouer pour 2020 une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 10% du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

⇒ **A P'UNANIMITE**

APPROUVE le principe du remboursement des frais de déplacement incluant l'hébergement et le transport, des élus municipaux dans l'exercice de leur fonction, ayant fait l'objet d'un ordre de mission préalable.

PRECISE que le remboursement sera réalisé sur la base des frais réels et sur présentation d'un état des frais certifié exact de l'intéressé, accompagné de notes, factures ou titres de transports y afférents.

PRECISE qu'en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, ou de perte de justificatif de frais, le régime de remboursement des agents de collectivités locales sera appliqué.

⇒ **A P'UNANIMITE**

DESIGNE les membres de ces commissions, soit 8 élus au plus issus du Conseil municipal (en plus du Maire, qui est président de droit) par commission. Composition : 7 membres de la majorité au plus, et 1 membre de la minorité.

DÉCIDE de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

Intitulé	Attributions	Pilote / Membres
1- Commission Finances-Développement économique	Suivi des finances communales : DOB, Budget primitif, décisions modificatives et budgets annexes Suivi financier des projets communaux Commerce et artisanat : suivi des politiques d'emploi et de formation Développement de la Foire Saint Michel	Isabelle BARATHON Liliane COUVREUR Olivier BREMONT Jacques MICHEL Hubert TAUPIN Patrice LEVANT Isabelle DRION Serge ROBINET
2-Commission Suivi des travaux et des bâtiments	Suivi des travaux en transversalité avec les commissions dont les projets sont issus Entretien des bâtiments Accessibilité PMR Bâtiments Sécurité / tranquillité publique : Suivi des actions préconisées par les commissions de sécurité Suivi de la vidéoprotection Mise en œuvre d'une réunion trimestrielle avec les forces de l'ordre, les pompiers et les services sociaux et jeunesse	Philippe SOUCHAUD Pascal MOREAU Céline BOISSON Audrey VALE DE VIGA Jean-Marc DROUET Isabelle DRION Natalie BAER Angélique LAFONTAINE

<p>3-Commission Affaires sociales</p>	<p>Gestion et suivi de l'action sociale et de sa mise en œuvre opérationnelle Suivi du dossier Mobilités Suivi des associations caritatives, des bâtiments et équipement à caractère social</p>	<p>Béatrice PERROT Marie-Pierre GEORGET Anne-Marie MARTINAUD Florence DE DEYN Céline SEURIN Mathieu SEVERO</p>
<p>4- Commission Cadre de vie, environnement</p>	<p>Embellissement de la ville Propreté et gestion des déchets Politique de la ville (suivi du contrat de Ville en lien avec le Programme national de rénovation urbaine) Animations Problématiques autour de l'eau et l'environnement</p>	<p>Jacques LEGENDRE Olivier BREMONT Julien LABADY Hubert TAUPIN Isabelle DRION Guy AMOSSE Patrice LEVANT Mathieu SEVERO</p>
<p>5- Commission Enfance/Jeunesse / Scolaire</p>	<p>Suivi du projet éducatif de la ville et du projet éducatif local, des TAP, de l'accueil des enfants et des jeunes ainsi que des séjours de loisirs Suivi des conseils d'écoles et travail en transversalité avec les partenaires éducatifs Suivi des bâtiments et équipements scolaires, de restauration, périscolaires et de loisirs</p>	<p>Florence DE DEYN Liliane COUVREUR Julien LABADY Amélie BOIREAU Angélique LAFONTAINE Patrice LEVANT Audrey VALE DE VIGA Natalie BAER</p>
<p>6-Commission Agriculture / ruralité / voirie rurale</p>	<p>Suivi de la voirie rurale : entretien et réfection des routes et chemins, suivi des dossiers de balayage, fauchage, élagage, débroussaillage et curage des fossés Gestion des dossiers en lien avec les différents acteurs et partenaires du monde agricole Suivi du programme de plantations de haies bocagères et des inventaires bocagers et zones humides</p>	<p>Serge BESNIER Sylvie LECLERC Julien LABADY Pascal MOREAU Hubert TAUPIN Céline BOISSON Guy AMOSSE Mathieu SEVERO</p>
<p>7-Commission Culture et Patrimoine et communication</p>	<p>Suivi de l'activité de la Médiathèque Suivi des associations à caractère culturel de la ville Mise en valeur du patrimoine communal Organisation d'évènements à caractère culturel (concerts, spectacles) et touristique Suivi de la gazette, du bulletin municipal et de la page Facebook</p>	<p>Céline SEURIN Liliane COUVREUR Jacques MICHEL Marie-Pierre GEORGET Anne-Marie MARTINAUD Hubert TAUPIN Serge ROBINET Vincent DROUET</p>
<p>8-Commission Urbanisme</p>	<p>Suivi des projets d'acquisition et de cession immobilières et des dossiers spécifiques Suivi du patrimoine bâti et non bâti de la ville Pilotage de la révision du Plan Local de l'Urbanisme Accessibilité PMR Voirie Suivi des réseaux de télécommunications, d'électricité, d'éclairage public, d'eau et d'assainissement Suivi de la voirie urbaine</p>	<p>Christian BOUTIN Olivier BREMONT Sylvie LECLERC Marie-Pierre GEORGET Pascal MOREAU Patrice LEVANT Guy AMOSSE Serge ROBINET</p>

9-Commission Famille – Parentalité - Intergénération	Mise en œuvre d’animations à l’attention des familles dans le domaine nutritionnel Suivi des problématiques sur les dossiers transversaux avec les partenaires intercommunaux Lutte contre la fracture numérique	Angélique LAFONTAINE Liliane COUVREUR Amélie BOIREAU Anne-Marie MARTINAUD Audrey VALE DE VIGA Jacques MICHEL Natalie BAER
10- Commission Sports- Activités de plein air- Evènementiel et communication	Suivi des relations avec les associations sportives, Suivi des équipements et des bâtiments relevant du champ d’intervention Elaboration et mise en œuvre d’un Plan vélo et de covoiturage Suivi des chemins de randonnées Suivi des Aires de jeux Suivi de la gazette, du bulletin municipal et de la page Facebook	Vincent DROUET Olivier BREMONT Julien LABADY Céline BOISSON Jean-Marc DROUET Pascal MOREAU Natalie BAER Liliane COUVREUR
11-Cimetière – Protocole – Histoire locale	Suivi des aménagements de cimetière et suivi des évolutions de règlements Inventaire et suivi d’un répertoire des concessions présentant un caractère historique local Soutien à la commission patrimoine Suivi du protocole des commémorations	Jacques MICHEL Liliane COUVREUR Marie-Pierre GEORGET Jean-Marc DROUET Béatrice PERROT Florence DE DEYN Angélique LAFONTAINE Serge ROBINET

⇒ A L’UNANIMITE

PROCEDE à l’élection des membres suivants, 5 titulaires et 5 suppléants composant la commission d’appel d’offres (liste unique unanimement acceptée) :

Titulaires	Suppléants
Philippe SOUCHAUD	Jacques LEGENDRE
Florence DE DEYN	Liliane COUVREUR
Serge BESNIER	Béatrice PERROT
Guy AMOSSE	Hubert TAUPIN
Mathieu SEVERO	Natalie BAER

PRECISE que Madame le Maire ou son représentant est présidente de droit de la commission d’appel d’offres.

⇒ A L’UNANIMITE

FIXE à 12 le nombre des membres du conseil d’administration, étant entendu qu’une moitié sera désignée par le conseil municipal et l’autre moitié par le maire.

⇒ **A P'UNANIMITE**

PROCEDE à l'élection des 6 membres titulaires suivants, pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. :

- Mme Béatrice PERROT
- Mme Marie-Pierre GEORGET
- Mme Anne-Marie MARTINAUD
- Mme Florence DE DEYN
- Mme Céline SEURIN
- M. Mathieu SEVERO

⇒ **A P'UNANIMITE**

PROPOSE seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants (Le directeur départemental des finances publiques retiendra huit titulaires et huit suppléants.)

⇒ **A P'UNANIMITE**

DESIGNE les délégués suivants au sein du collège électoral du Pays de Redon qui désignera un représentant au sein du comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) :

Titulaires : Christian BOUTIN et Philippe SOUCHAUD

Suppléants : Hubert TAUPIN et Jacques LEGENDRE

⇒ **A P'UNANIMITE**

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au sein des conférences qui débattent des questions d'intérêt commun aux membres de l'entente voirie des cantons de St Nicolas de Redon et des cantons limitrophes :

- Titulaire : Serge BESNIER
- Suppléant : Guy AMOSSE

⇒ **A P'UNANIMITE**

DESIGNE les représentants suivants pour représenter la commune au sein de la Maison de Retraite de Guémené-Penfao :

- Isabelle BARATHON-BAZELLE
- Béatrice PERROT
- Anne-Marie MARTINAUD

⇒ **A P'UNANIMITE**

DESIGNE le représentant suivant pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège Bellevue de Guémené-Penfao :

- Florence DE DEYN

⇒ **A P'UNANIMITE**

DESIGNE le représentant suivant pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale :

- Mme Béatrice PERROT

⇒ **A L'UNANIMITE**

DESIGNE le représentant suivant pour représenter la commune au sein Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique :

- M. Philippe SOUCHAUD

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE l'engagement de la procédure de passation du nouveau marché (6 lots) conformément aux règles de la commande publique en matière de marchés d'assurances, et le recours à la procédure d'appel d'offres ;

AUTORISE le Maire à signer le ou les marchés à intervenir à l'issue de cette procédure, sachant que les offres seront examinées et classées par la Commission d'appel d'offres, à qui il reviendra de retenir le ou les titulaire(s) attributaires.

⇒ **A L'UNANIMITE**

MODIFIE le tableau des effectifs budgétaires,

AUTORISE Madame le maire à signer les éventuels contrats en découlant.